

A la DGFIP, les mouvements de mutation A, B et C sont sortis depuis quelques temps. Contrairement à ce qui est prévu dans le décret des lignes directrices de gestions concernant la mobilité, l'administration n'a à ce jour, toujours pas publié les tableaux de classements par département à l'ancienneté administrative.

En ne publiant pas les tableaux de classement des demandes de mutation des agents par direction, l'administration ne respecte pas ses prérogatives de transparence envers les agents dans l'élaboration des mouvements de mutation.

Si nous pouvons comprendre, les raisons données de non publication lors de la pandémie pour la protection des agents du bureau RH2A, rien n'empêche de le communiquer maintenant afin d'assurer la transparence, pour les collègues, des mouvements de mutation.

Par ailleurs, nombre d'entre eux ont fait des recours auprès du bureau RH2A pour connaître leur position sur les directions, ainsi que la raison de l'insatisfaction de leur demande... Le temps de réponses à ces interrogations est beaucoup trop long ce qui pose un réel problème de communication entre la direction et ses agents. Puisque vous ne nous donnez plus les moyens de leur répondre, nous vous demandons de le faire le plus rapidement possible.

La CGT Finances Publiques, ses élus, revendiquent le rétablissement des CAP de mobilités et de promotions de pleins exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner les mouvements.

Le mouvement des B de cette année illustre parfaitement nos revendications et nos propos liminaires. Sans les interventions répétées des élus auprès du bureau RH2A et du bureau national de la CGT lors des audioconférences auprès de la direction générale le mouvement n'aurait pas été refait, de nombreux collègues lésés lors du premier mouvement ont obtenu satisfaction.

Cela montre l'importance du contrôle des représentants des personnels sur les mouvements de mutation et l'utilité des Commissions Administratives Paritaires pour la défense des agents.

Sans nos interventions le mouvement de mutation n'aurait jamais été revu par l'administration et aurait été définitif.

[../. Suite à télécharger](#)

fichiers:



[Télécharger dl_titularisation_du_2_juillet_20201.pdf](#) (251.13 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Titularisation](#)

[CAP C administratif](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
